

Assises

Il avait violé à Antibes une femme de 94 ans

« *Je ne me souviens pas, mais je ne vais pas nier.* » Telle est la ligne de défense de François Lamy, 25 ans, qui comparait devant la cour d'assises des A.-M. (1) pour répondre de viol sur personne vulnérable, commis à Antibes dans la nuit de la Saint-Sylvestre 2008. L'accusé, un gaillard de 1,86 m, cheveux courts, beau gosse dans sa chemise blanche et son jean impeccable, a passé la journée d'hier recroquevillé dans le box. Quant à sa victime, elle est absente et pour cause :

cette femme âgée de 94 ans au moment des faits se trouve toujours dans un état dépressif profond. Elle est bien incapable de « revivre » devant le tribunal les moments terribles qui lui ont été infligés.

Les faits : sous l'emprise de l'alcool et du cannabis consommés pendant le Réveillon, François Lamy se « présente » devant le domicile de la vieille dame sur le trottoir, il enlève son pantalon et son slip, enjambe le portail et entre facilement dans la maison, car la pro-

priétaire - 1,45 m pour 45 kg - n'avait pas réussi à fermer à clé sa porte-fenêtre. La serrure était trop dure pour ses forces...

Instable quand il boit et fume

« *N'aie pas peur, j'aime les personnes âgées, je vais te faire du bien.* » La victime se souvient parfaitement des paroles du visiteur qui s'est glissé dans son lit. Il frappera la dame avant d'assouvir ses instincts. Les médecins ont relevé sur le corps et le visage de la retraitée des ecchymoses et des tra-

ces ne laissant aucun doute sur la violence de l'agression et sur la réalité du viol. Pas un mauvais bougre, pourtant, que ce François Lamy, selon l'enquête de personnalité et divers témoignages. Il passe un CAP (horticulture) et occupera ensuite divers emplois qu'il quittera les uns après les autres. Gentil, poli et bon camarade. Sauf quand il picole et fume, ce qui lui arrive de plus en plus souvent. Il devient alors instable, arrogant, prêt à faire le coup-de-poing.

Et puis, il tombe follement

amoureux d'une femme de 15 ans son aînée, qui a déjà deux jeunes enfants. Il veut s'installer avec elle, recherche un job et un logement. Mais elle se ravise, lui annonce la rupture. Le soir du réveillon, il pleure cet amour perdu. Il boit de plus en plus et, sans mot dire, quitte la fête et ses amis, pour débarquer chez la vieille dame.

Les indices relevés par les policiers sont accablants : son crime commis, Lamy était reparti se coucher en oubliant sur place pantalon, slip et portable. Une robe

de chambre, appartenant à la vieille dame, était retrouvée au domicile du jeune homme. Et la victime l'a reconnu sans hésitation pendant le « tapissage ».

« *Comment envisagez-vous l'avenir?* » l'interroge la présidente. « *Je ne sais pas* » souffle-t-il, tête basse.

Une partie de la réponse viendra des jurés : verdict ce soir.

J.-M. CHEVALIER

1. Président Anne Segond ; au ministère public, Mme Haubensack. M^e Verrier, barreau de Nice, partie civile ; M^e Sambuchi, barreau de Grasse, défenseur de Lamy.